



Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 10 juillet 2017
remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale : **DESERPAN XTRA**
Design Code : A21777A
Agi Code : 58396 12 x 70 ML
MSDS: Version/Date : Version 1 / 08.03.2016

Fournisseur : Maag, Syngenta Agro AG
Rudolf - Maag - Strasse 5
CH-8157 Dielsdorf
Suisse
Téléphone siège social : +41 44 855 88 77
Télécopie siège social : +41 44 855 87 01
E-Mail : sds_syngenta.ch@syngenta.com
Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

Numéro d'urgence : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

Producteur : Omya (Schweiz) AG AGRO
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen
Tel.: +41627892929
Fax.: +41627892077

Directive des classification complémentaires pour la Suisse : SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S 2).

Protection des jeunes travailleurs:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

110504931 Picobello

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.03.2016	110504931	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.03.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Picobello

Nom de la substance : Triclopyr, Clopyralid / Herbizid

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS :

Personne responsable/émettrice : Omya (Suisse) S.A., Sécurité des produits Agro, 4665 Oftringen, Suisse

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone 145 (044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse, 8032 Zurich.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

110504931 Picobello

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.03.2016	110504931	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.03.2016

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	: H226 H304 H315 H317 H319 H335 H336 H373 H410	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers	: EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	: P102 Prévention: P210 P260 P261 P280 Intervention: P301 + P310 P331	Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

110504931 Picobello

Version 1.0 (CLP_CH)	Date de révision: 08.03.2016	Numéro de la FDS: 110504931	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 08.03.2016
----------------------------	---------------------------------	--------------------------------	--

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Elimination:

P501

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Concentré émulsifiable

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide 3,6-dichloropyridine-2-carboxylique	1702-17-6 216-935-4	Acute Tox. 4; H312 Eye Dam. 1; H318	5,8
[(3,5,6-trichloropyridine-2-yl)oxy]acétate de 2-butoxyéthyle	64700-56-7 265-024-8	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	32,3
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6 265-199-0	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 STOT SE 3; H335 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 40 - <= 50
Benzenesulfonic acid, mono-C11-13-branched alkyl derivs., calcium salts	68953-96-8	Acute Tox. 4; H312 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	> 1 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

110504931 Picobello

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.03.2016	110504931	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.03.2016

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'inconscience, ne pas provoquer de vomissement ni donner quoique ce soit par la bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.
Oter immédiatement les vêtements souillés, y compris les sous-vêtements et les chaussures.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de l'eau courante pendant au moins 30 minutes sans interruption.
Après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact puis continuer de rincer.
Demander conseil à un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.
Appeler un médecin.
Seul le médecin traitant peut prendre la décision de faire vomir ou non le patient.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Information supplémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

110504931 Picobello

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.03.2016	110504931	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.03.2016

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement individuel de protection approprié.
Evacuer la zone dangereuse, l'isoler.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel).
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
Éviter le contact avec les yeux.
Éviter le contact avec la peau.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'hygiène : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver hors de la portée des enfants.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 10, Liquides combustibles

110504931 Picobello

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.03.2016	110504931	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.03.2016

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	: Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des mains	
Matériel	: Polyéthylène
Remarques	: Gants en PVC ou en caoutchouc nitrile. Ces types de gants de protection sont proposés par différents fabricants. Noter les données en particulier l'épaisseur minimum et le délai de rupture minimum. Et prendre en considération les conditions particulières du lieu de travail.
Protection de la peau et du corps	: - combinaison de protection étanche
Protection respiratoire	: Protection nécessaire en cas de formation d'aérosols ou de vapeurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Concentré émulsifiable
Couleur	: jaune
pH	: 2,04, produit tel quel.
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: 55,1 °C Méthode: ASTM D 93, Creuset fermé Pensky-Martens
Densité	: env. 1,032 g/cm ³
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: émulsionnable

9.2 Autres informations

Tension superficielle	: 36 mN/m, 25 °C
-----------------------	------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

110504931 Picobello

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.03.2016	110504931	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.03.2016

10.1 Réactivité

donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Des bases fortes
Conserver à l'écart des acides.
Incompatible avec des agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu, si le produit est manipulé et stocké correctement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): = 3.129 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Composants:

acide 3,6-dichloropyridine-2-carboxylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 4.300 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat: Irritant - risque de lésions oculaires graves.

110504931 Picobello

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.03.2016	110504931	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.03.2016

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce: Souris

Résultat: Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): = 1,47 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 21,6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): = 16,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 224 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes terrestres : DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 1.156 mg/kg
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

110504931 Picobello

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.03.2016	110504931	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.03.2016

Produit : Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

Emballages contaminés : Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail.
Pour élimination, respecter les réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : UN 1993
RID : UN 1993
IMDG : UN 1993
IATA : UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
RID : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
IMDG : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
IATA : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3 (MP)
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3
Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 30
Étiquettes : 3

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 3 (MP)
EmS Code : F-E, S-E

110504931 Picobello

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.03.2016	110504931	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.03.2016

IATA

Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement	: non
--------------------------------	-------

RID

Dangereux pour l'environnement	: non
--------------------------------	-------

IMDG

Polluant marin	: non
----------------	-------

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	: Keep away from foodstuff
-----------	----------------------------

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H336	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

110504931 Picobello

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.03.2016	110504931	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.03.2016

Aquatic Chronic	: Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



110504931 Picobello

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	08.03.2016	110504931	Date de la première version publiée:
(CLP_CH)			08.03.2016

CH / FR